

Département de l'ALLIER	L'an deux mil vingt-trois, le vingt-deux mai à dix-huit heures 30, le Conseil d'administration du CCAS, légalement convoqué le onze mai deux mil vingt-deux, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BIERJON Stéphane, Vice-président.
Arrondissement de MONTLUÇON	Présents : MM BIERJON Stéphane (Vice-Président), DUMAS Guy et PINAUD Serge - Mmes BORDAS Annie, MANSAT Lucette, MAJER Lynda, MONCELON Claire et SEGRET Françoise. Excusés : Mr SANVOISIN Christian (Président) et Mmes CHARRET Audrey (donnant pouvoir a Mr BIERJON Stéphane), MARTIN Nicole et TYNDIUK Allyssone.
Commune de DÉSSERTINES	Secrétaire : Mme MAJER Lynda

DÉLIBÉRATION N° 2023-05-01

OBJET : CONVENTION D'ADHÉSION AU SERVICE DE MÉDECINE PRÉVENTIVE AVEC LE CENTRE DE GESTION (CDG03).

VU le code Général de la Fonction Publique,

VU le décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié par le décret n°2022-551 du 13 avril 2022 relatif aux services de médecine de prévention dans la fonction publique territoriale,

VU le décret n°87-602 du 30 juillet 1987 modifié relatifs aux Centres de Gestion institués par la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

VU les délibérations du Conseil d'Administration en date du 18 mars 2014, du 11 octobre 2016, du 1^{er} septembre 2017, du 29 mars, du 25 septembre, du 26 octobre 2018 et du 16 décembre 2022,

CONSIDÉRANT qu'il convient de satisfaire au mieux le cadre d'une médecine préventive indispensable pour les agents du CCAS.

Cet exposé entendu, le Conseil d'Administration du CCAS, à l'**unanimité**, décide :

D'APPROUVER à compter de ce jour, la convention d'adhésion au service de médecine préventive.

CHARGE, Monsieur le Président du CCAS de signer la « convention d'adhésion au service de médecine préventive » avec le Centre Gestion de l'Allier et de procéder à toutes formalités utiles à la mise en place du service.

Au Registre sont les signatures,
Pour Extrait Conforme,

Le Président, PO le Vice-Président,
S. BIERJON.

La secrétaire
Mme MAJER Lynda

